



Handicap

Conformément à ses valeurs notamment de diversité, l'ENTPE souhaite être une école inclusive. Pour mener à bien cet objectif, elle s'appuie sur la loi du 11 février 2005, dite pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que sur la charte handicap de la Conférence des Grandes Ecoles dont elle fait partie.

/// Accessibilité des infrastructures

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, des travaux réguliers ont permis de rendre accessible l'ensemble du bâtiment principal (salles de cours, toilettes, foyer..) ainsi que la piscine.

Le restaurant universitaire hébergé au sein de ce bâtiment est également accessible tout comme la résidence étudiante « le Ksar » gérée par Est métropole habitat (EMH) et située sur le campus.

/// Accueil et accompagnement des étudiant·es en situation de handicap

Afin de proposer un accompagnement individualisé, il est conseillé aux étudiant·es concerné·es de prendre contact en amont de la rentrée avec la référente handicap. En cas de besoins spécifiques nécessaires au bon déroulement de la scolarité, des aménagements peuvent être proposés dans le cadre d'un PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap). Ce dernier nécessite l'avis médical préalable du service de santé universitaire de l'université Lyon 1.

/// Contact

E-mail : referent.handicap@entpe.fr